

LA LEGION CORSE A MILAN

1805 · 1806

par S. Luraghi

Après avoir reçu le huitième volume du Commandant Bucquoy "Les Gardes d'Honneur et Troupes Etrangères" j'ai commencé à lire ce livre avec mon intérêt habituel. En rendant, au passage, hommage au travail du Commandant Bucquoy.

Arrivé à la page 144, j'ai trouvé les Troupes Corses. A cet endroit je me suis souvenu que peu de chose était connue des Corses, mais j'étais certain d'avoir lu quelques informations à ce sujet, mais où ? Une petite recherche dans mes archives et voilà le souvenir revenu.

Quatre lettres relatives à l'habillement de la Légion Corse que je reproduis ici au complet.

Première Lettre

ROYAUME D'ITALIE
MILAN - 30 SEPTEMBRE 1805
LE MINISTRE DE LA GUERRE
AU COMMISSAIRE ORDONNATEUR TORDORO

Le 2 octobre prochain est fixé pour l'arrivée à Lodi d'un bataillon fort de 650 hommes. La subsistance doit être assurée par l'entrepreneur Beretta.

Dans 5 à 6 jours, arrivera à Cassano la Légion Corse dont la force est d'environ 1500 hommes. La subsistance est à notre charge. Les deux corps recevront les effets d'habillement et d'équipage du magasin général.

Considéré le peu de temps à notre disposition, il sera nécessaire d'utiliser les effets qui sont en magasin, les effets manquants seront obtenus par contrats.

Il est nécessaire de penser aux chemises et il serait utile d'en avoir un nombre de quatre à cinq mille, les meilleures que l'on trouvera.

Le chef tailleur Galli a été chargé de la confection de 2000 uniformes, pour la Légion Corse, de 500, pour le dépôt des étrangers, et de 3000 demi-guêtres. La coupe des premiers uniformes sera d'infanterie légère : habit bleu et demi-guêtres noires. J'attends du maître tailleur Galli le modèle. Après on décidera. L'uniforme des étrangers sera à la polonaise.

Vous devrez faire confectionner 500 bonnets à la polonaise et négocier pour des souliers plus grandes que l'ordinaire.

Vous êtes chargé de faire ajuster les habits d'infanterie légère qui sont en magasin afin que l'on puisse les user.

Le capitaine Marchielli est chargé de la surveillance de tous les détails et marchera aussi à Monza pour l'approvisionnement de 2000 shakos.

Il est impératif de préparer le nécessaire pour le bataillon qui arrivera après demain, la fourniture pour la Légion est prévue pour le 10 octobre.

Deuxième Lettre

ROYAUME D'ITALIE
MILAN - 15 OCTOBRE 1805
LE MINISTRE DE LA GUERRE
AU COMMISSAIRE ORDONNATEUR TORDORO

Le chef tailleur Galli a été chargé de fournir le galon d'argent et de laine nécessaires aux distinctions des sous-officiers, tambours et musiciens de la Légion Corse, la quantité et dimension établies par les règlements. Le montant sera compris dans la dépense de l'habillement de la dite Légion.

Troisième Lettre

ROYAUME D'ITALIE
MILAN - 15 OCTOBRE 1805
LE MINISTRE DE LA GUERRE
AU COMMISSAIRE ORDONNATEUR TORDORO

Vous fournirez à monsieur Augustino Antonetti, officier dans la Légion Corse, et par contre-reçu au major de la Légion même : 500 chemises, 500 baudriers, 5 tambours avec porte tambour, 300 sacs, 500 habits complets, 500 cravates et tous les shakos d'infanterie légère neufs et usés qui sont en magasin au nombre de 500. Seront consignés 1000 porte-fusils, pompons, épaulettes. Les musiciens auront 26 habits écarlates.

Quatrième Lettre

ROYAUME D'ITALIE
MILAN - 7 FEVRIER 1806
LE MINISTRE DE LA GUERRE
AU COMMISSAIRE ORDONNATEUR CENTRALE

Reste à faire la confection, par le chef tailleur Galli, de 300 uniformes pour la Légion Corse à un prix plus bas que celui du contrat du 16 octobre dernier. Le prix du drap bleu et jaune, nécessaire au dit uniforme sera selon le contrat du 22 janvier dernier.

Les archives Milanaises sont restées muettes. J'ai pris la décision de publier ce complément, ajoutant ainsi au travail du Commandant Bucquoy ma contribution. Peut-être que ces renseignements seront utiles à quelques uns d'entre vous, peut-être que l'habit écarlate des musiciens trouvera une confirmation dans les recueils des petits soldats de cartons (Wurtz, Carl,...) et portant la couleur distinctive.

La coupe de l'uniforme est celui de l'infanterie légère, le fond bleu et la distinctive jaune, mais où était-elle placée ?

On a conservé le jaune aux parements et aux revers, selon l'article 8 du décret du 5 prairial an 13, et l'on a changé seulement la couleur de fond bleu céleste foncé avec du bleu (pages 145 et 146 du livre de Bucquoy). Il faudrait connaître la décision du ministre de la guerre après avoir vu le modèle du tailleur Galli.

Le regretté et ami maître Roger Forthoffer avait aussi avancé l'hypothèse du passepoil jaune à l'habit d'infanterie légère.